

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2019-07
– ATTRIBUTION
SUBVENTION
OPAH-RU
« PROPRIETAIRE
BAILLEUR »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 22.10.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.10.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 05 NOV. 2019

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, SOULIER Agnès,
LINO Stéphan, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

Mme BARTHES Chantal donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINO Stéphan,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. THOMAS Eric,

Absentes : Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire rappelle l'Opération Programmée de d'Amélioration de
l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de
Castelnaudary pour la période de 2012 à 2017.

Dans le cadre de ce dispositif, les propriétaires bailleurs ont un délai de 3 ans
(sous la condition que les travaux aient débutés dans le délai d'un an à compter
de l'agrément de l'ANAH) pour finaliser les travaux de réhabilitation afin de
bénéficier d'une aide financière de 15 % du montant de la dépense
subventionnée par l'ANAH et de la prime complémentaire « sortie vacance ».

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé
à la présente, ayant reçu l'agrément de l'ANAH le 2 février 2016 et de la Ville le
23 février 2016.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite
de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné, sur la base des
factures acquittées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer la subvention au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 24 octobre

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2019 » de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 octobre 2019,



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Application faite le : 05 NOV. 2019 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 04 NOV. 2019 Par publication le : 05 NOV. 2019 Par délégation, Le Directeur Général des Services
 Hervé ANTOINE


ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

propriétaire	adresse des travaux	Travaux et Honoraires			Subventions accordées				
		Nature	Dépense HT subventionnée par l'ANAH	Commission agrément	Partenaires	taux	plafond	montant	Total
SCI MARISAC - M. et Mme GAUTRON	14 rue de la Baffe <i>Périmètre prioritaire Logement très dégradé</i>	Réhabilitation complète d'un logement vacant très dégradé	54 884.00 €	02/02/2016	Subvention réglée par l'ANAH	35 %	80 000 €	19 209.00 €	20 709.00 €
					Prime « Habiter mieux »			1 500.00 €	
				23/02/2016	Subvention Ville	15 %	20 000 €	8 232.60 €	13 232.60 €
					Prime sortie de vacance			5 000.00 €	
Total									33 941.60 €

Total subvention Ville : 13 232.60 Euros